



6 rue de Kerhuel CS 29029  
29196 Quimper cedex

02.98.76.65.65

nous écrire [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr)

nous voir <http://cg29.fr>

Permanences à Brest

Siège du Territoire BMO  
18 avenue Baron Lacrosse  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois  
de 14H à 17H

02.98.42.64.40

Poste 7563

Quimper, le 7 décembre 2015

# BREF

n° 51

Bulletin Réactif Engagé et Fédérateur

## Routes Déplacements Ça ferme, ouvrez-la !

Dans le cadre de la « reprise du dialogue social » la Direction Générale et « particulière » nous a présenté, jeudi 3 décembre à 16h00, la seconde étape de leur processus de fusion DD/DATD. Comme d'habitude, les nouveaux documents nous ont été présentés au moment de la réunion sans communication préalable. Malgré cela, il nous a fallu peu de temps pour constater que ce n'était pas ce que nous voulions et que l'Administration ne répondait pas à nos revendications du mois de mars dernier (voir « Bref » n° 43). Les agents sont en attente d'organigrammes détaillés dans lesquels ils puissent se situer précisément avec des fiches de postes précisant les missions de chacun. Nous ne devrions pas avoir cela avant février... pour un passage en CT en mars, nous indique la Direction Générale.

### Bref, la stratégie habituelle...

Nous pouvons lire dans les documents :

« Il est proposé de modifier le périmètre des antennes et d'en ramener le nombre à deux par ATD, voire même une seule pour l'ATD de Saint-Pol de Léon. Le poste de chef d'antenne deviendrait dans ce cas un poste d'adjoint au chef d'agence. Cela permet de mieux identifier les moyens consacrés au portuaires pour ce qui concerne les ATD de Lannilis et de Pont-l'Abbé, et de s'adapter au volume d'activité pour les autres. »

## Traduction : fermeture de 5 antennes dans le Département

- Suppression d'une antenne dans le nord-ouest
- Suppression d'une antenne dans le sud-ouest
- Suppression d'une antenne dans le centre
- Suppression de deux antennes dans le nord-est

L'administration poursuit : « Elle conduit à une réduction du nombre de services puisque l'on passe de 9 à 8 services et de 5 à 4 ATD. Malgré cela elle permet de créer un service des infrastructures et de l'exploitation portuaire et de transformer l'UGTR en service à part entière. Ceci résulte de l'éclatement du SMATTI, du regroupement du SIDB dans un service unifié des infrastructures et de la suppression du service ressources de la DD. »

## Traduction : fermeture d'une agence technique, suppression d'un service infrastructures, d'un service ressources...

**Vous comprenez mieux pourquoi ils ne sont pas pressés de nous communiquer les organigrammes détaillés avec le nombre de postes... supprimés...**



J'envisage d'adhérer au syndicat

Nom :

Prénom :

Adresse :

Service :

Tel :

